

M. Léo Nadeau

Plessisville, le 11 avril 2007

Attn : Projet Construction Oleoduc Pipeline St-Laurent

Bureau d'audiences publiques
sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Qc) G1R 6A6

Madame, Monsieur

Je, M. Léo Nadeau, suis propriétaire de lots boisés dans les municipalités de Plessisville et Princeville sur une longueur d'environ trois kilomètres. Mon revenu provient à 100% de la forêt et c'est d'ailleurs pourquoi j'en possède une grande superficie.

Je suis producteur forestier depuis déjà plus de 40 ans et la forêt est non seulement ma passion mais aussi une priorité dans ma vie. Cela étant dit, durant toutes ces années, j'ai cultivé la forêt en ayant toujours eu à cœur le respect de la nature, de l'environnement et la faune. De plus, en tant qu'employeur, j'ai toujours exigé de mes employés une attention particulière aux petits arbres, en prêchant qu'ils seront l'héritage des générations futures.

À présent, avec l'arrivée d'Ultramar et son projet de Pipeline je me sens brimé dans mes droits de producteur forestier.

Voici quelques-unes des raisons qui expliquent mon objection à ce projet :

- 1- En tant que propriétaire, je me verrai désormais obligé de demander la permission à Ultramar à chaque fois que j'aurai à effectuer des travaux sur mes lots que ce soit pour l'excavation, le passage, etc. Je crois qu'en tant que propriétaire, j'ai acquis un droit de décision exclusif sur les travaux à réaliser sur mes propriétés. Cette compagnie brime donc ma liberté de propriétaire.
- 2- En tant que producteur, qui a à cœur l'environnement, je n'ai pas hésité à respecter les diverses exigences émises par le gouvernement concernant l'environnement. Le projet de Pipeline est loin de promouvoir le respect de la nature et de la faune par ses risques de bris. Avez-vous réfléchi aux conséquences que ce projet pourrait avoir sur notre environnement sans compter le discours peu cohérent véhiculé par le gouvernement?

- 3- Je blâme le gouvernement et l'UPA pour avoir fourni un droit d'expropriation à une compagnie privée étrangère qui n'agit pas au bien de la collectivité. Je me questionne à présent, vers qui pourrions-nous nous tourner pour obtenir du soutien?
- 4- Je blâme aussi l'UPA qui a comme fonction de nous aider, nous, les producteurs. Dans le cas présent, l'UPA travaille pour ainsi dire à contre courant avec les propriétaires agricoles et forestiers.

La proposition que je fais à Ultramar est la suivante, soit de passer son tuyau au nord de l'autoroute 20. De cette façon, en cas de bris, l'impact sera beaucoup moins dommageable pour l'environnement.

De plus, je possède des terres qui longent cette autoroute et je serai assurément collaborateur pour céder un droit de passage à Ultramar à cet endroit. S'il advenait un bris des tuyaux, il serait beaucoup facile d'y accéder le long de l'autoroute.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à mes préoccupations. En espérant que cette lettre pourra aider d'autres citoyens, qui, tout comme moi, ont à cœur l'environnement d'aujourd'hui et l'impact qu'elle aura sur les générations de demain.

M. Léo Nadeau
Citoyen

C.C.

Attn : Centre des Nouvelles Rédaction
Groupe TVA inc.
C.P.170, succursale C
Montréal (Qc) H2L4P6

Attn : Centre des Nouvelles Rédaction
Le Journal de Montréal
4545, rue Frontenac
Montréal, (Qc) H2H 2R7

Attn : Projet Pipeline St-Laurent
Ultramar
2200, ave. Mc Gill College
Montréal (Qc) H3A 3L3

Attn : Député Compté Arthabaska
Édifice Honoré-Mercier, 3^e étage
835, Boul. René-Lévesque Est
Québec (Qc) G1A1B4

Attn : Centre des Nouvelles Rédaction
Journal de Québec
450, ave. Béchard
Québec (Qc) G1M 2E9